

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale
Sud Luberon

Séance du 5 novembre 2020

Date de convocation : 27 octobre 2020
Date d'affichage : 27 octobre 2020

NOMBRE DE MEMBRES :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 29
Nombre de voix exprimé : 41

L'an deux mille vingt et le cinq novembre,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

Présents : Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Jean-François LOVISOLLO, Géraud DE SABRAN PONTEVES, Geneviève JEAN, Jacques NATTA, Jean-Marc BRABANT, Philippe EGG, Séverine MAUGAN-CURNIER, Michel PARTAGE, Alain GOUIRAND, Karine MOURET, Eve MAUREL, Jean-Louis ROBERT, Alain DE VILLEBONNE, Mylène GARCIN, Emilie BASTIE, Valérie GRANGE, Marc JAUBERT, Samantha KHALIZOFF, Anne-Marie DAUPHIN, Alain GUEYDON, François BONNET, Nicolas SALERNO, Jean-Luc BOREL, Mariane DOMEIZEL, Rose-Marie DUMONTIER, Franck LAROCHE, Catherine SERRA, Michel SIMOS.

Procurations de : Joëlle RICHAUD donne procuration à Franck LAROCHE, Josiane PANATTONI donne procuration à Jacques NATTA, Gregory RISBOURG donne procuration à Geneviève JEAN, Marc DUVAL donne procuration à Jean-Marc BRABANT, Brigitte MARGAILLAN donne procuration à François BONNET, Béatrice PAUMIER-LALLEMAND donne procuration à Michel PARTAGE, Nathalie LE BOUC donne procuration à Alain GOUIRAND, Pierre AUBOIS donne procuration à Jean-François LOVISOLLO, Romain BRETTÉ donne procuration à Jean-Luc BOREL, Bernadette VITALE donne procuration à Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Josiane GIRAUDON donne procuration à Catherine SERRA, Richard ROUZET donne procuration à Jean-Louis ROBERT.

Madame Emilie BASTIE est nommée secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2020-081
Approbation du Rapport d'Activités 2019 du SMAVD

Rapporteur : Jean-Louis ROBERT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de COTELUB ;

Vu les statuts du SMAVD ;

Considérant ce qui suit :

COTELUB est compétente en matière de gestion des milieux aquatiques et de protection contre les inondations. Elle est membre du SMAVD et à ce titre est destinataire de son rapport d'activités annuel 2019.

Il y a lieu que le conseil communautaire de COTELUB soit informé de ce rapport.

Monsieur le Rapporteur propose au conseil communautaire :

- De prendre acte du rapport annuel du SMAVD ;
- D'émettre un avis favorable sur le rapport du SMAVD

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- **Prend** acte du rapport annuel du SMAVD ;
- **Emet** un avis favorable sur le rapport du SMAVD.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par : 41 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Robert TCHOBDRÉNOVITCH
Président

